



Synthèse des entretiens bilatéraux du 30 avril 2009

Conclusions sur la faisabilité du transfert des bonnes pratiques

Région importatrice : Italie, Brescia

Bonne(s) pratique(s) envisagée(s) pour un transfert - Région(s) exportatrice(s) :
- BOBOL – Belgique, Flandre Orientale

A/ la région importatrice

La région de Brescia conjugue activités agricoles et industrielles. Il y subsiste des activités artisanales et traditionnelles que les acteurs locaux souhaiteraient valoriser en les faisant directement participer à l'économie locale ce qui est peu le cas aujourd'hui.

Dans une optique de marketing territorial et de construction d'une image de marque de la région, le lien entre agriculture et paysage doit être travaillé. C'est à ce titre que l'opération BOBOL intéresse les représentants de Brescia.

B/ la (les) bonne(s) pratique(s)

La bonne pratique concernée vise à travailler avec les agriculteurs afin de mieux intégrer leur activité dans le paysage et d'améliorer le paysage de la région. Différentes mesures complémentaires sont prévues : gestion d'éléments spécifiques du paysage, mise en œuvre d'actions exemplaires concrètes d'intégration réussie de bâtiments agricoles, échanges de connaissances entre agriculteurs, architectes et aménageurs et mise en place d'une association de gestion du paysage et de la nature.

C/ Adéquation entre bonne(s) pratique(s) identifiée(s) et contexte local

La bonne pratique n'étant pas particulièrement spécifique à la région exportatrice et ne nécessitant aucune condition particulière spécifique, un transfert semble tout à fait envisageable.

D/ Perspectives auxquelles le transfert de la (des) bonne(s) pratique(s) pourrait conduire

- Une meilleure prise en compte de la composante paysagère du territoire
- Une meilleure adéquation entre activité agricole et préservation de la ressource paysagère
- L'amélioration globale du paysage et une meilleure préservation des ressources naturelles, notamment du sol
- La mise en réseau des agriculteurs locaux

E/ Le soutien que la région exportatrice (et/ou le porteur de projet) sera à même d'apporter

Les représentants Flamands sont prêts à partager leurs connaissances et le fruit de leur expérience avec les italiens. Ils sont prêts à accueillir une délégation italienne pour présenter le projet, ses résultats et les actions envisagées pour l'avenir. Les méthodes utilisées pour la concertation et l'implication des acteurs pourront aussi être partagées.

F/ Conclusion : feuille de route du transfert

- Les italiens devront étudier la documentation qui leur a été remise (avec les difficultés linguistiques qui se présentent, la documentation n'existant qu'en hollandais à ce jour)
- De premières réunions locales pourraient être organisées en Italie avec des représentants politiques et agricoles pour présenter les grands objectifs d'un éventuel projet local et échanger de manière ouverte sur le sujet (actions à conduire, attentes et résultats souhaités, modalités possibles de mise en œuvre...)
- Une visite des italiens aux Pays Bas est envisagée, peut être en Décembre 2009, pour mieux cerner le projet et voir les réalisations concrètes. Il est recommandé de faire participer à cette visite des techniciens locaux ainsi que des aménageurs, des responsables politiques et des représentants agricoles (reconnus par les autres agriculteurs du territoire)
- En fonction des résultats de cette visite, les hollandais pourraient, le cas échéant, venir en Italie pour faire, fonction de leur expérience, une série de recommandations adaptées au territoire italien
- *recommandations* : les italiens devront veiller à impliquer dès le début du projet des représentants des associations agricoles locales. Ceci semble un préalable indispensable pour que le projet puisse être mis en œuvre dans de bonnes conditions et en adéquation avec les exigences locales d'exploitation.